

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 07 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023**, s'est réuni en présentiel le **mardi 07 mars 2023** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

### Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Antoine De BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, Yohann PESQUEREL, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL, Jean ELISABETH, Mickaël GUETTIER, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE, Gérard MARY ;
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON;
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD.

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER a donné pouvoir à Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

### Absents/Excusés :

COLLECTEA	David POTTIER, Marine VOISIN ;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Gaëtan LEFEVRE (décédé), Guy VELANY ;
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN, Christian VENGEONS ;
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER.

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7.1.2
- en exercice : 31	à l'unanimité	<b>Télétransmission au contrôle de légalité le : 16/03/2023</b>
- quorum : 16	- pour : 25	
- présents : 24	- contre : 0	<b>Publication le : 16/03/2023</b>
- votants : 25	- abstention : 0	
<b>Date de convocation : 01/03/2023</b>		
<b>Secrétaire de séance : Frédéric RENAUD</b>		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 31 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel.  
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

### **Délibération n°2023-011 : Vote du budget primitif (principal et annexe) – année 2023**

#### **Exposé des motifs**

La Présidente et la Directrice adjointe présentent les éléments du budget primitif transmis dans le rapport.

## **I. PREAMBULE**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Les données générales concernent le périmètre géographique, les compétences et les éléments impactant liés à l'élaboration budgétaire 2023. Elles ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du Comité syndical le 31 janvier dernier.

Pour rappel, depuis 2011, le SEROC est assujéti à la TVA.

C'est pourquoi, **tous les montants inscrits au budget sont présentés en euros hors taxe.**

## **II. LES RESULTATS 2022**

**Les résultats du compte de gestion du Trésor public sont identiques aux résultats du compte administratif 2022.**

### **1. L'excédent d'investissement**

Le résultat de l'exercice 2023 en section d'investissement est de : - **124 483,79 €**

Avec le report des excédents antérieurs (**441 852,88 €**), le résultat cumulé est de : **+317 369,09 €**

Pour couvrir les restes à réaliser (RAR), le besoin de financement est de **137 107,43 €**

L'excédent d'investissement couvre les RAR et sera reporté en recettes au compte 001.

### **2. L'excédent de fonctionnement**

Résultat cumulé = Résultat 2022 + Excédents antérieurs reportés

**6 398 762,92 € = 11 643,52 € + 6 387 119,40 €**

Cet excédent a communément l'utilité de couvrir le besoin de financement d'investissement.

Or, il n'existe pas de déficit à couvrir en section d'investissement.

Deux options sont donc à envisager :

- Affecter le solde en section d'investissement
- Reporter le solde en section de fonctionnement.

Au regard des projets inscrits au budget 2023, il est proposé de reporter cet excédent en section de fonctionnement au compte 002.

## **III. LES PROVISIONS ET CONTRIBUTIONS**

Le budget présenté répond à la proposition issue du DOB du 31 janvier 2023 concernant la contribution des adhérents.

En effet, au regard du montant des investissements prévus, de la hausse continue des dépenses de traitement des déchets et afin d'éviter un taux d'augmentation très important dès 2024 et dans les prochaines années, il a été proposé lors du DOB d'inscrire une augmentation du taux de 7%.

Le montant de la contribution globale serait donc estimé à **5 846 000 €** (nouvelle contribution de PBI au titre du service déchèterie et compostage industriel incluse).

À noter que la reprise de provisions et des excédents de fonctionnement cumulés permettent de limiter le niveau des contributions appelées malgré l'importante augmentation des dépenses de fonctionnement liée au contexte actuel.

Ainsi, près de 4,2 millions d'euros sont repris sur l'excédent de fonctionnement cumulé et des crédits de **700 000 €** ont été inscrits en reprise de provisions et ventilés ainsi :

- 400 000 € au service tri sélectif pour compenser l'éventuelle diminution des recettes issues de la vente des déchets recyclables qui sont très volatiles ;
- 230 000 € au service déchets ultimes pour compenser une partie du surcoût de la TGAP sur les ordures ménagères en raison du passage à 51€ la tonne enfouie contre 40€ auparavant et du 100% enfouissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 70 000 € au service déchèterie pour compenser le surcoût de la TGAP du traitement du tout-venant, identique à celui des ordures ménagères résiduelles.

# BUDGET PRINCIPAL – VUE D'ENSEMBLE

## SECTION FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	Budget 2023	N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>12 490 521,06</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>10 623 644,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 699 519,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	40 794,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 529 904,00	70	VTES PDTS FAB., PRES. DE SCVES MARCH.	1 630 115,00
022	DEPENSES IMPREVUES	60 000,00	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 218 755,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 010,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 010,00
66	CHARGES FINANCIERES	21 088,06	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 970,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 000,00	78	PROVISIONS	700 000,00
68	DOT AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	1 000,00			
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 481 767,20</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>6 555 694,48</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 890 746,33	042	OPERATIONS D'ORDRE	156 931,56
042	OPERATIONS D'ORDRE ( entre sections)	591 020,87	002	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	<b>6 398 762,92</b>
Total		14 972 288,26	Total		17 179 338,48

## SECTION INVESTISSEMENT

N°	Chapitre	Budget 2023	N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 648 704,73</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>323 869,09</b>
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	001	SOLDE D'EXÉ SECT D'INVESTISSEMENT N-1	317 369,09
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	024	PRODUITS DE CESSION	6 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	265 877,30	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 180,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 289 147,13			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 018 500,30			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES	-			
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>156 931,56</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 481 767,20</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	156 931,56	021	VIR SECTION FONCTIONNEMENT	1 890 746,33
			040	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	591 020,87
Total		2 805 636,29	Total		2 805 636,29

## 1. SECTION INVESTISSEMENT

Les montants des opérations en Investissement, qui incluent les restes à réaliser au terme de l'exercice 2022 sont les suivants :

N°	Chapitre	Budget 2023	Evolution	Budget 2022
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 648 704,73</b>	15,82%	<b>2 286 961,81</b>
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-25,93%	27 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-		6 069,60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	265 877,30	-0,29%	266 642,95
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 180,00	-16,99%	66 470,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 289 147,13	34,50%	958 451,46
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 018 500,30	5,84%	962 327,80
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES	-		-
<b>Dépenses d'ordre</b>		156 931,56	73,13%	90 641,31
040	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	156 931,56	73,13%	90 641,31
Total		2 805 636,29	18,00%	2 377 603,12

N°	Chapitre	Budget 2023	Evolution	Budget 2022
<b>Recettes réelles</b>		<b>323 869,09</b>	-27,76%	<b>448 352,88</b>
001	SOLDE D'EXÉ SECT D'INVESTISSEMENT N-1	317 369,09	-28,17%	441 852,88
024	PRODUITS DE CESSION	6 500,00	0,00%	6 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-		-
<b>Recettes d'ordre</b>		2 481 767,20	28,64%	1 929 250,24
021	VIR SECTION FONCTIONNEMENT	1 890 746,33	34,90%	1 401 642,52
040	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	591 020,87	12,02%	527 607,72
Total		2 805 636,29	18,00%	2 377 603,12

## A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement pour le budget 2023, incluant les restes à réaliser s'élèvent à 2 362 827 € (hors emprunt)

Les nouvelles dépenses d'équipements s'élèvent à **2 225 720 € HT** et correspondent aux montants présentés par service, lors du débat d'orientations budgétaires du 31 janvier dernier :

### *Service administratif / siège*

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT
AMELIORATION DU BATIMENT ET DES INFRASTRUCTURES	Amélioration contrôle d'accès, ventilation, chauffage, mobilier	14 900 €
INFORMATIQUE ET DEMATERIALISATION	Matériel informatique + firewall	7 120 €
LICENCES INFORMATIQUES	Renouvellement de licences (pack office)	14 000 €
VEHICULES	Remplacement 206 + partner	40 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>76 020 €</b>

### *Service communication*

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT
AMENAGEMENT DU PARC THEMATIQUE	Serre, cabanon de jardin, bardage des containers, plantations et équipements	41 700 €
SITE INTERNET & MATERIEL INFORMATIQUE	Développements web, créations labels, identité visuelle	17 500 €
	Matériel informatique nouveaux agents	4 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 900 €</b>

**Service déchèterie**

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT
AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DES DECHETERIES	Abri facile réemploi – Déchèteries de Creully, Maisoncelles-Pelevey et Isigny-sur-Mer	35 000 €
	Mégablocs Port-en-Bessin, Livry, Maisoncelles-Pelvey et Isigny-sur-Mer	60 000 €
	Aménagements intérieurs Zone réemploi	10 000 €
	Amélioration des clôtures de déchèterie	10 000 €
	Création aire de branchage déchèterie Livry	40 000 €
	Travaux aménagement Maisoncelles-Pelevey	70 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>225 000 €</b>
RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DU MATERIEL	Souffleurs	12 000 €
	Nettoyeur haute pression	2 250 €
	Matériel déchèteries PBI	3 000 €
	Renouvellement matériels suite vol	2 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>19 250 €</b>
AGRANDISSEMENT DE LA DECHETERIE DE CREULLY	Achat du terrain	30 000 €
	Maîtrise d'œuvre	30 000 €
	Travaux d'agrandissement	350 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>410 000 €</b>
NOUVELLE DECHETERIE	Achat du terrain	325 000 €
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	24 050 €
	Maîtrise d'œuvre	255 500 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>604 550 €</b>
INFORMATIQUE	Logo et nom zone réemploi	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 261 300 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com



### Service Transport

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT
CHARGEUR	Achat d'un chargeur télescopique	110 000 €
	Equipements du chargeur	5 000 €
AUTRES MATERIELS	Achat d'une remorque	45 000 €
	Système de fermeture des FMA	15 000 €
	Achat de perches et filets	7 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>182 500 €</b>

### Service Déchets ultimes / Tri sélectif

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT
CREATION D'UNE UNITE DE TRANSFERT - SECTEUR SUD	Acquisition du terrain	250 000 €
	Marché de maîtrise d'œuvre	250 000 €
	Eudes diverses (bruit, odeur, intégration paysagère...)	20 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>520 000 €</b>
PROJET COMPOSTAGE	Pavillon x1	5 000 €
	Stations Emeraude X 2	40 000 €
	Transpalette électrique	2 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>47 000 €</b>
SAINT VIGOR LE GRAND : AMENAGEMENT DU PARC – DEMOLITION ET REHABILITATION DE L'ANCIEN QUAI DE TRANSFERT	Assistance à maîtrise d'ouvrage	20 000 €
	Maîtrise d'œuvre	20 000 €
	Aménagement et terrassement mare écologique	35 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>75 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>642 000 €</b>

### Service Compostage industriel

Pas d'investissement prévu pour 2023.

## B. Les recettes d'investissement

N°	Chapitre	Budget 2023	Evolution	Budget 2022
<b>Recettes réelles</b>		<b>323 869,09</b>	<b>-27,76%</b>	<b>448 352,88</b>
001	SOLDE D'EXÉ SECT D'INVESTISSEMENT N-1	317 369,09	-28,17%	441 852,88
024	PRODUITS DE CESSION	6 500,00	0,00%	6 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-		-
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 481 767,20</b>	<b>28,64%</b>	<b>1 929 250,24</b>
021	VIR SECTION FONCTIONNEMENT	1 890 746,33	34,90%	1 401 642,52
040	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	591 020,87	12,02%	527 607,72
Total		2 805 636,29	18,00%	2 377 603,12

**Aucun emprunt n'est inscrit pour 2023 pour le moment.**

Selon l'avancement des projets et l'affinement des estimations des montants des travaux à venir, un emprunt devra être conclu et fera l'objet d'une décision modificative.

## 2. SECTION FONCTIONNEMENT

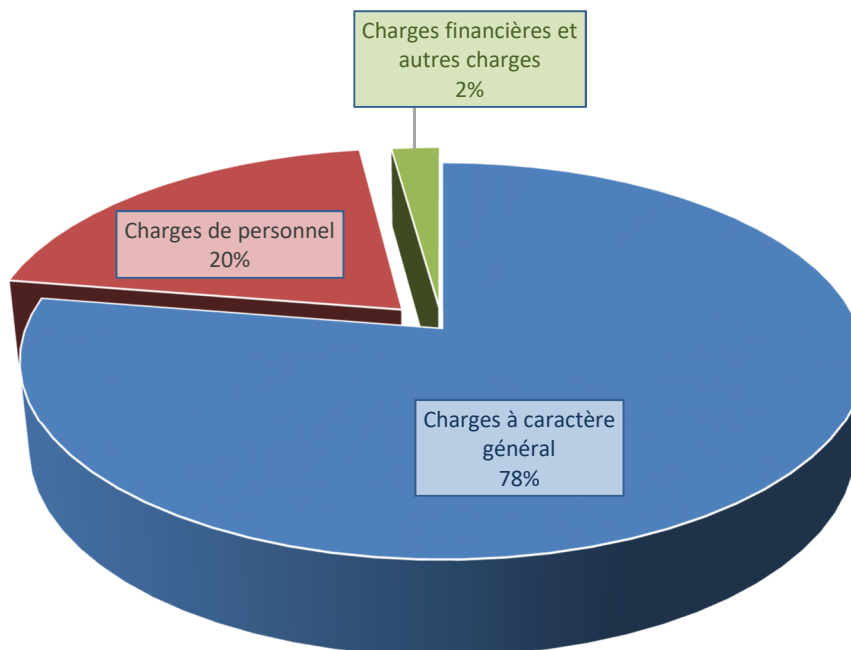
### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de **14 972 288 € HT** et sont détaillées de la manière suivante :

N°	Chapitre	Budget 2023	Evolution	Budget 2022
<b>Dépenses réelles</b>		<b>12 490 521,06</b>	<b>25,66%</b>	<b>9 939 750,42</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 699 519,00	28,98%	7 519 989,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 529 904,00	21,20%	2 087 387,00
022	DEPENSES IMPREVUES	60 000,00	-50,12%	120 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 010,00	-3,23%	155 010,00
66	CHARGES FINANCIERES	21 088,06	-11,89%	23 934,42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 000,00	123,08%	13 000,00
68	DOT AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	1 000,00	-95,03%	20 130,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 481 767,20</b>	<b>28,64%</b>	<b>1 929 250,24</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 890 746,33	34,90%	1 401 642,52
042	OPERATIONS D'ORDRE ( entre sections)	591 020,87	12,02%	527 607,72
Total		14 972 288,26	26,15%	11 869 000,66

*NB : Les dépenses d'ordres correspondent à des jeux d'écritures comptables qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Pour la suite de l'analyse des dépenses, il conviendra de nous intéresser aux dépenses réelles qui ont un impact direct sur la trésorerie du SEROC, puisqu'il s'agit de décaissements effectifs.*

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions)  
du Budget Primitif 2023



Les charges à caractère général (chapitre 011) – 78 % du BP

9,7 M €

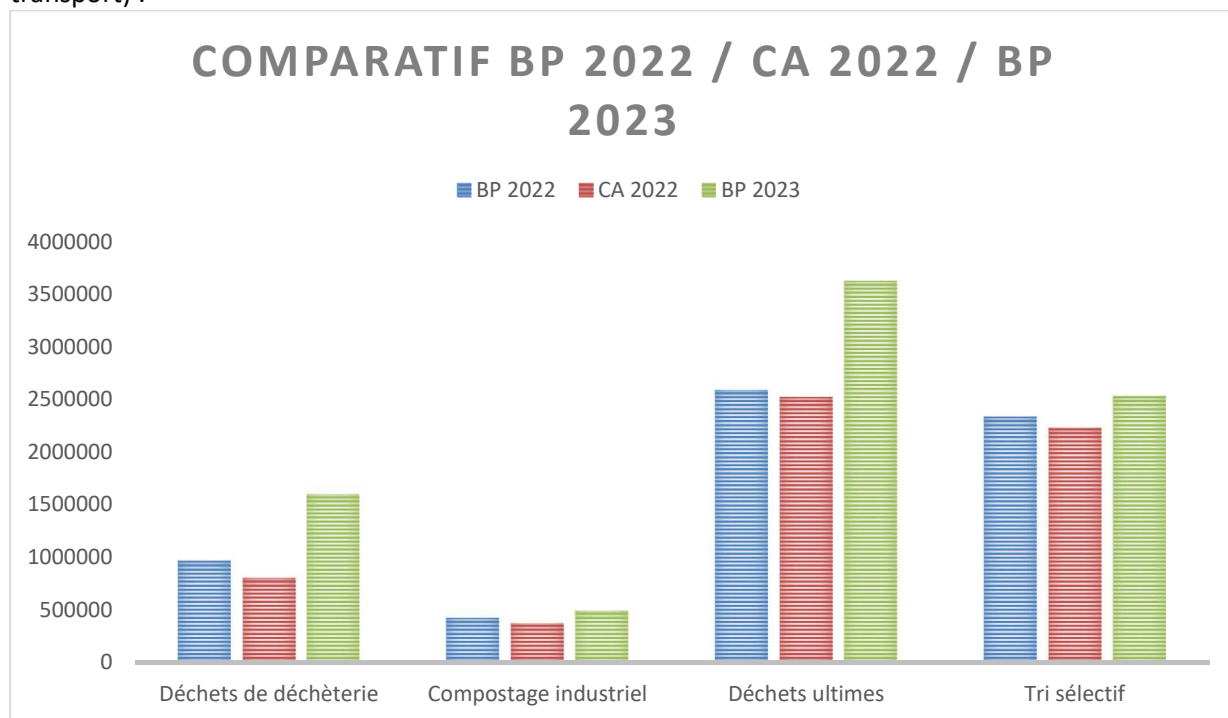
---

Principal poste de dépense du chapitre 011 :

- Les prestations de tri, traitement et transport des déchets : **8,254 millions d'euros, soit 66 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

**En comparatif au budget 2022, les dépenses afférentes au transport et aux traitements des déchets s'élevaient à 6 332 100 €.**

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du compte 611 (Dépenses de tri, traitement, transport) :



- Déchèteries/Compostage* ❖ Les dépenses de déchèterie sont en augmentation suite à l'application des prix des nouveaux marchés. Cette hausse est à nuancer car elle comprend les tonnages liés aux transferts des deux déchèteries de PBI. Les dépenses de CPI sont stables
- Déchets ultimes* ❖ Les dépenses de traitement des ordures ménagères augmentent considérablement en raison de la hausse du coût de la TGAP et de l'application des prix des nouveaux marchés.
- Tri sélectif* ❖ Le poste tri des recyclables augmente également en raison de l'évolution des tonnages et des coûts de marché de moins en moins favorables.

Enfin, pour conclure sur les charges à caractère général, les autres dépenses sont, par ordre de priorité :

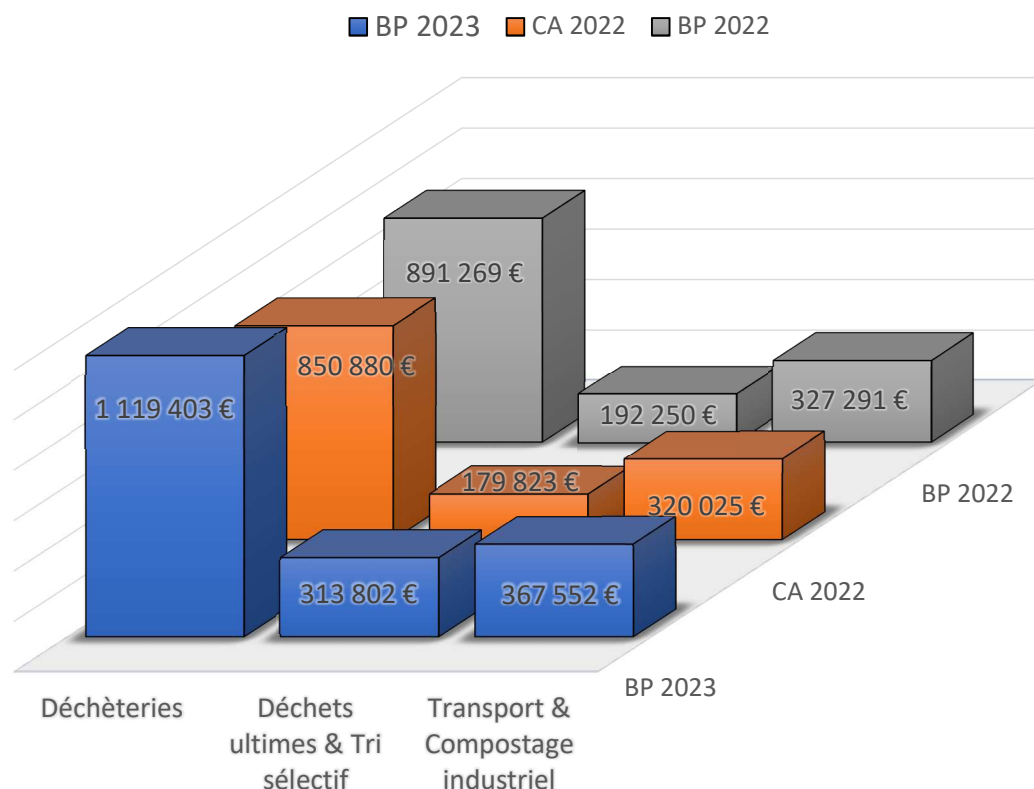
- Les fournitures diverses incluant 284 000 € pour l'achat des composteurs et bio-seaux : **335 235 €**
- La maintenance et l'entretien des bâtiments, véhicules et matériels : **230 835 €**
- Le carburant : **227 500 €**
- Les locations de camions, autres matériels et location de vêtements de travail : **196 350 €**
- Les charges d'électricité et d'eau : **81 600 €**
- Les frais de communication, impression, événements et prestataires extérieurs, incluant la campagne de communication sur le compostage : **77 706 €**
- Les assurances : **62 624 €**
- Les autres services extérieurs (vidage du bassin, traitement des eaux...) : **53 340 €**
- Les frais d'affranchissement, annonces et insertions et de télécommunications : **51 429 €**
- Les honoraires, impôts (taxes foncières) et frais divers dont opération de broyage dans les communes : **38 100 €**

- Les frais de formations, missions, colloques et frais de déplacement : **40 200 €**
- Les frais d'études (analyses des eaux, caractérisation des ordures ménagères) : **32 100 €**
- Les frais de nettoyage des locaux : **14 500 €**

Les charges de personnel (chapitre 012) – 20 % du BP

2,5 M €

- **71%** du montant du Budget Primitif 2023 du chapitre 012 correspond aux dépenses de personnel des services fonctionnels, représentées en bleu sur le graphique ci-dessous :



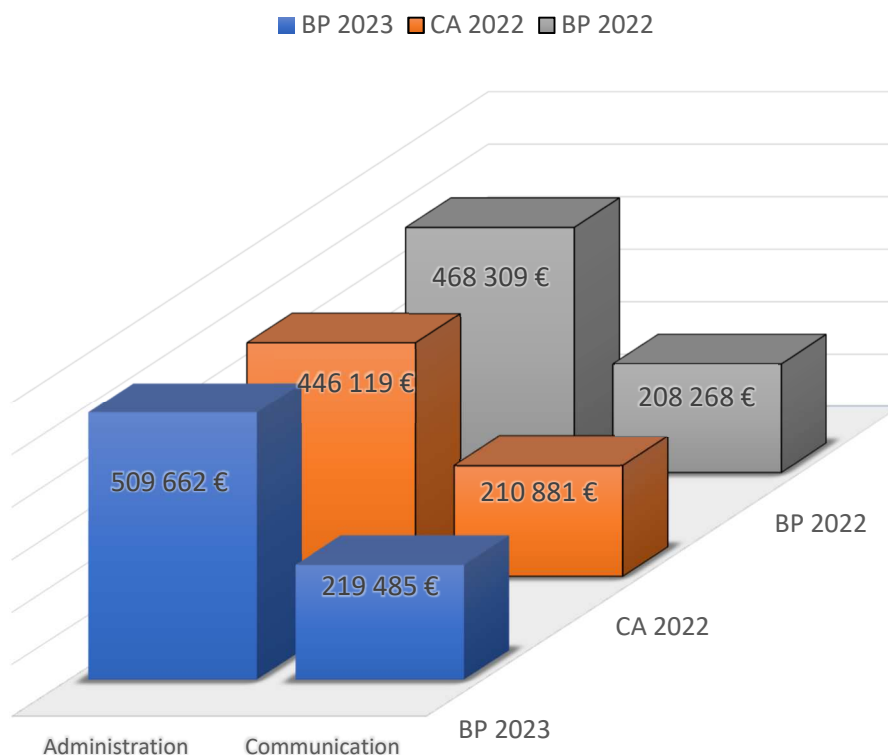
Il convient de constater que le service déchèterie représente la part la plus importante de dépenses de personnel en raison de la réalisation des prestations en régie (haut de quai).

Les crédits inscrits sont plus élevés en 2023 qu'en 2022 pour prendre en compte la reprise d'exploitation des deux déchèteries de PBI.

A l'inverse, les autres services ont une part très faible de charges de personnel en raison de l'externalisation des prestations de traitement des déchets.

A noter toutefois l'augmentation des dépenses prévisionnelles pour le service « déchets ultimes » en raison des créations de postes de maître composteur et ambassadeurs du compostage prévues pour 2023.

- **29%** du montant du Budget Primitif 2023 au chapitre 012 correspondent aux dépenses de personnel des services de soutien (Administration et Communication), dont les crédits sont représentés en bleu sur le graphique ci-dessous



**Les charges de gestion courante – financières et exceptionnelles – 2% du BP** **260 098 €**

Ce poste de dépenses inclut :

- **Les charges de gestion courante du chapitre 65** pour **150 010 €** dont 77 000 € au service administratif concernant les indemnités des élus et 65 000 € au service tri sélectif correspondant au reversement du Soutien à la Connaissance des Coûts de CITEO et au reversement des cartons de PBI. Le montant restant correspond aux cotisations, admissions en non-valeur et créances éteintes ;
- **Les charges financières du chapitre 66** pour **21 088 €** qui correspond au remboursement des intérêts d'emprunt ;
- **Les charges exceptionnelles du chapitre 67** pour **29 000 €** dont 20 000 € pour la régularisation de la subvention de la Région, 6 000 € pour le remboursement de l'emprunt de PBI et 3 000 € d'annulation de facture de déchèteries.

**Les amortissements et provisions (chapitre 042 et 68)** **592 021 €**

Ce poste non représenté dans le camembert comprend :

- 591 021 € correspondant à l'amortissement des biens du syndicat ;
- 1 000 € au service déchèterie pour compenser les factures non recouvrées des professionnels et particuliers (provisions pour dépréciations)

## B. Les recettes de fonctionnement

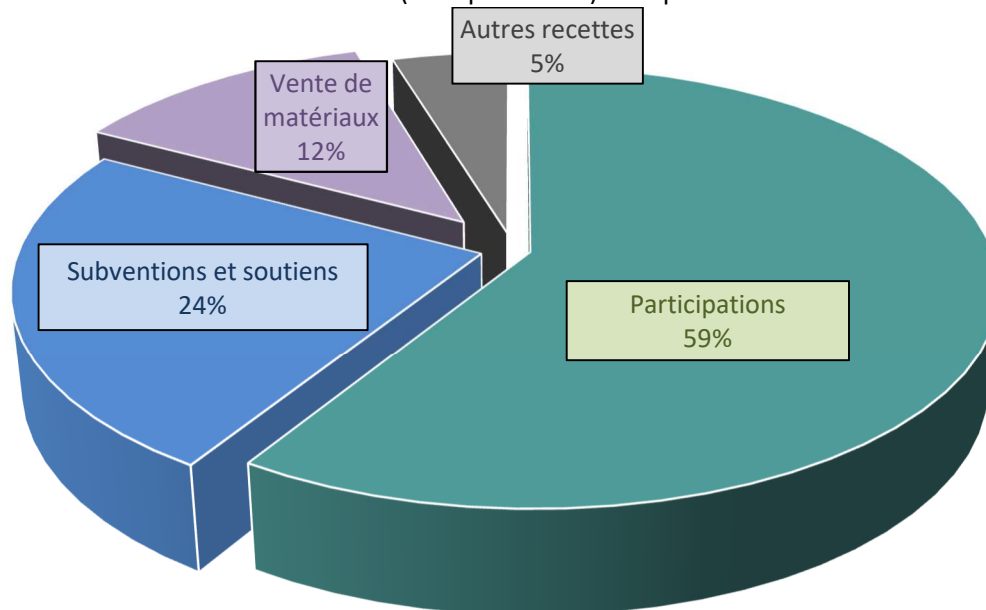
Les crédits en recettes de la section de fonctionnement sont arrêtés à la somme de :

**17 179 338 € HT** (dont excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 6 398 762,92 € HT) et sont détaillées ainsi :

N°	Chapitre	Budget 2023	Evolution	Budget 2022
<b>Recettes réelles</b>		<b>10 623 644,00</b>	<b>19,55%</b>	<b>8 886 716,83</b>
013	ATTENUATION DE CHARGES	40 794,00	-28,56%	57 103,00
70	VTES PDTS FAB., PRES. DE SCVES MARCH.	1 630 115,00	19,16%	1 368 010,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 218 755,00	21,42%	6 768 593,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 010,00	-37,49%	40 010,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 970,00	199,00%	3 000,00
78	PROVISIONS	700 000,00	7,69%	650 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>6 555 694,48</b>	<b>1,20%</b>	<b>6 477 760,71</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE	156 931,56	73,13%	90 641,31
002	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	<b>6 398 762,92</b>	<b>0,18%</b>	<b>6 387 119,40</b>
Total		17 179 338,48	11,81%	15 364 477,54



Les recettes réelles de fonctionnement (hors provisions) se répartissent de la manière suivante :



Les contributions des adhérents (chapitre 74)

5,8 M €

Ce chapitre comprend les **participations** des adhérents qui représentent **59 % des recettes réelles de fonctionnement** et s'élèvent à **5 845 855 €**.

Pour rappel, suite à l'étude financière menée par un bureau d'études, un nouveau mode de calcul des contributions a été validé lors du Comité Syndical du 27 septembre 2022 pour une mise en place à compter du budget 2023. Il n'est plus basé 100% au tonnage mais sur la population DGF pour les services administration, communication, déchèterie et compostage industriel et au tonnage pour les services déchets ultimes et tri sélectif.

Il se présente de la manière suivante :

Services	Calcul Actuel	Nouveau calcul
Administration & Communication	Tonnages N-1	Population DGF N-1 Selon les compétences déléguées au SEROC
Déchets ultimes		Tonnages N-1
Déchèteries		Population DGF N-1
Compostage industriel (Déchets verts)		Population DGF N-1
Tri sélectif		Tonnages N-1

Avec une mise à jour des clés de répartition par service pour les postes administration et communication :

Centres principaux		Déchèteries	Déchets ultimes	Tri sélectif	Compostage
Centres secondaires	Administration générale	50 %	15 %	25 %	10 %
	Communication	25 %	35 %	35 %	5 %
	Transport	Au prorata du nombre de bennes transportées pour chaque service			

Lors du débat d'orientation budgétaire du 30 janvier dernier, les conseillers syndicaux ont validé un taux global d'augmentation des contributions de l'ordre de **7%**.

**Attention toutefois, chaque adhérent peut voir son montant de contribution diminuer ou augmenter de manière différente puisque le besoin de financement varie en fonction des services**  
**De plus, avec le nouveau calcul et la délégation au SEROC de la compétence « déchèterie » et « compostage industriel » par Pré Bocage Intercom, il n'est pas pertinent de comparer avec la contribution N-1.**

Par ailleurs, il est à noter qu'en raison de la réforme des taux de TVA sur les déchets et du rescrit transmis à l'administration fiscale en avril 2022, le taux réduit de **5.5%** s'applique sur le montant des contributions au titre du service déchèterie et compostage industriel.

#### Les soutiens et subventions (chapitre 74)

**2,37 M €**

Les subventions et soutiens correspondent à 24 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de **2 372 900 €** dont :

- Le soutien CITEO au tri sélectif pour les emballages (barème E) : **2 015 000 €**
- Les autres soutiens des éco organismes (Eco mobilier, Refashion, OCAD3E, ECO DDS, ARCA) : **184 800 €**
- Le soutien CITEO au papier : **170 000 €**
- Le reversement de l'Etat (CAE – emploi d'avenir) : **1 800 €**
- Le solde de la subvention de la Région pour l'étude biodéchets : **1 300 €**

#### La revente de matériaux (chapitre 70)

**1.24 M €**

Ce chapitre comprend les recettes issues de la valorisation des déchets du service tri sélectif et du service déchèterie pour un montant de **1 237 000 € (soit 12 % des recettes réelles de fonctionnement)**.

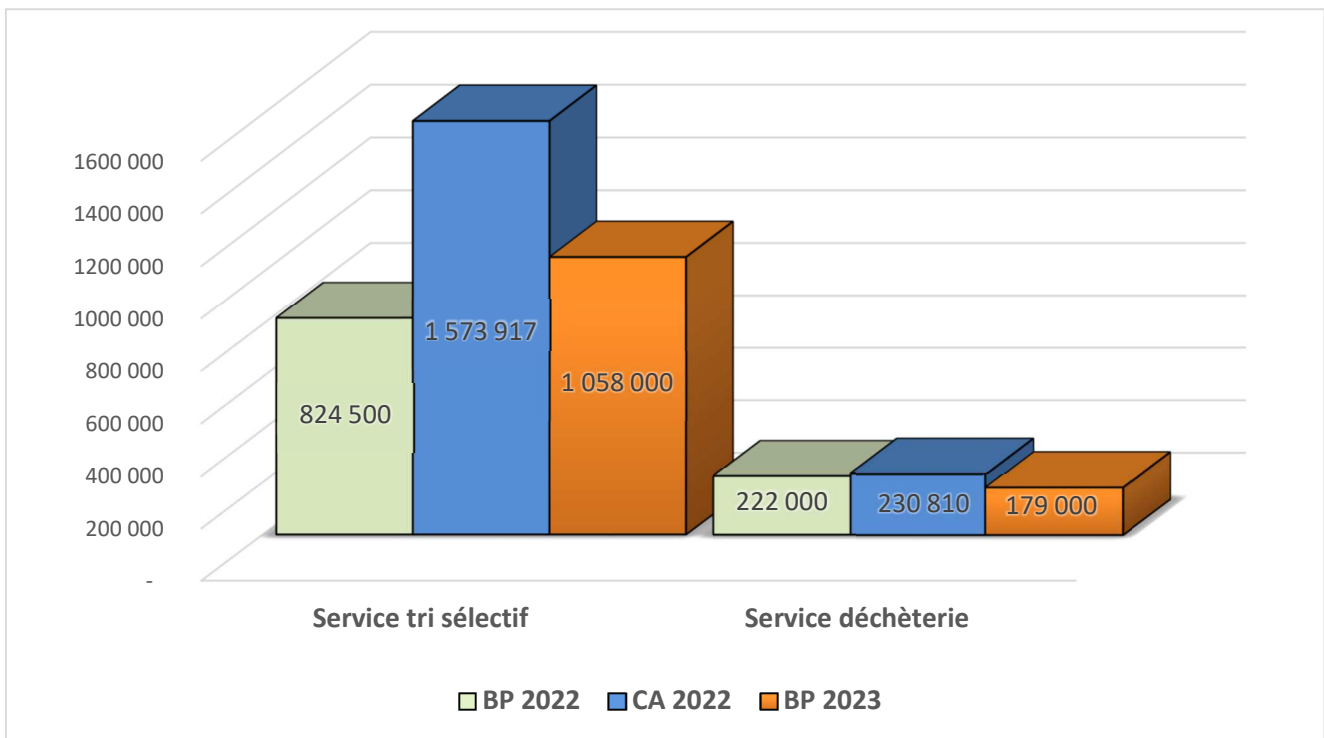
Pour expliquer le montant retenu de 1 237 000 € à ce poste de recettes, il convient d'analyser brièvement la structure des variables qui le composent :

- Les tonnages des différentes variétés de matières traités et valorisés ;
- Les variations des différents cours des prix de reprise de ces matériaux ;
- La mutation prospective de l'offre de matière valorisé (par exemple avec le développement des consignes de plastiques dans les grandes surfaces) et l'évolution de la demande.

De plus, il convient d'apprécier le caractère très fluctuant de chacune de ces variables, lié à la conjoncture économique du moment.

C'est donc à travers ce prisme de lecture que la commission « Déchets ultime & Tri sélectif » du 17 novembre 2022 a décidé d'adopter une évaluation prudente du montant à inscrire au budget 2023.

Le graphique ci-dessous permet d'illustrer le montant prévu de recettes au Budget 2023 en comparaison à la prévision de 2022 (BP 2022) et au réalisé de 2022 (CA 2022).



Les autres recettes (chapitres 013 – 70 - 75 -77)

468 000 €

Ce poste qui correspond à 5 % des recettes réelles comprend :

- La facturation des professionnels et des services techniques en déchèteries : **140 000 €**
- La vente de composteurs : **75 000 €**
- Les recettes issues du transport des bennes d'éco-mobilier effectué en régie : **74 000 €**
- Le reversement de Collectéa au titre des charges de fonctionnement du centre d'exploitation et du poste d'accueil : **56 000 €**
- Le loyer et la redevance issus de la délégation de service public des plateformes de compostage du nord : **39 000 €**
- Le reversement de la part salariale des titres restaurant : **35 000 €**
- Le reversement des budgets annexes : **20 000 €**
- La facturation des particuliers pour les dépassements de quota, l'apport d'amiante et les pertes de cartes : **14 000 €**
- Autres recettes diverses : **9 000 €**
- Les remboursements d'assurance du personnel et autres : **6 000 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

#### IV. LE BUDGET ANNEXE

Le budget annexe 2023 est arrêté à la somme de :

- **5 769,06 € HT** au titre de la **section d'investissement** (en dépenses et en recettes)
- **39 753,34 € HT** en dépenses et **45 553,53 €** en recettes au titre de la **section de fonctionnement**.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>36 380,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 280,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>3 373,34</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 588,35
042	OPERATIONS D'ORDRE (transfert entre sections)	1 784,99
Total		39 753,34

N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Recettes réelles</b>		<b>20 000,00</b>
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>25 553,53</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	25 553,53
Total		45 553,53

Les dépenses de fonctionnement par site comprennent :

- ☞ Saint-Vigor-Le-Grand : entretien des fossés, débroussaillage et curage, analyse d'eau ;
- ☞ Saint-Germain-du-Pert : analyse d'eau, faune, flore, entretien des pompes et autres

Les recettes proviennent essentiellement des participations des adhérents (Collectéa, Seullas Terre et Mer)

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Dépenses réelles</b>		<b>5 769,06</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 769,06
Total		5 769,06
N°	Chapitre	Budget 2023
<b>Recettes réelles</b>		<b>2 395,72</b>
001	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT N-1	2 395,72
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>3 373,34</b>
021	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 588,35
040	OPERATIONS D'ORDRE (transfert entre sections)	1 784,99
Total		5 769,06

La dépense d'investissement correspond à des aménagements divers sur le site de Saint Vigor le Grand.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des amortissements d'immobilisations de l'année 2023.

## Décision du Comité Syndical

**Vu** l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

**Vu** l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical

**Vu** l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

**Vu** l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des budgets,

**Vu** l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020

**Vu** la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

**Vu** la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

**Vu** la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

**Vu** la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

**Vu** la délibération n°2023-001 du Comité Syndical du 31 janvier 2023 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2023,

**Vu** la délibération n°2023-008 du Comité Syndical du 7 mars 2023 adoptant les comptes de gestion 2022,

**Vu** la délibération n°2023-009 du Comité Syndical du 7 mars 2023 adoptant le compte administratif du budget principal ainsi que du budget annexe pour l'année 2022,

**Vu** la délibération n°2023-010 du Comité Syndical du 1er mars 2022 affectant les résultats du budget principal et du budget annexe,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**1) D'ADOPTER** le budget principal de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT	2 805 636,29 € HT	2 805 636,29 € HT
SECTION FONCTIONNEMENT	14 972 288,26 € HT	17 179 338,48 € HT
TOTAL	17 777 924,55 € HT	19 984 974,77€ HT

**2) D'ADOPTER** le budget annexe de l'exercice 2023 arrêté comme suit :


Section	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT	5 769,06 € HT	5 769,06 € HT
SECTION FONCTIONNEMENT	39 753,34 € HT	45 553,53 € HT
TOTAL	45 522,40€ HT	51 322,59 € HT

**3) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,  
**Christine SALMON**



Le secrétaire de séance  
**Frédéric RENAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com